

Le grain

Je voudrais parler d'une autre proposition de remplacement plus tard, monsieur le Président. L'idée derrière les prix minimum et maximum est de protéger les producteurs les années où le prix à l'exportation fléchit. Cela veut dire qu'une partie du marché va rapporter l'équivalent de ce que gagnent les autres travailleurs. Seulement une petite partie des recettes du producteur est protégée, toutefois, celle qui provient de la vente de son produit à l'intérieur du pays. Ce n'est que juste. Le prix plafond protège les consommateurs au cours des périodes où le cours mondial dépasse le prix que l'on exigerait normalement au Canada pour la farine et le pain.

Les agriculteurs ont toujours été en faveur de la dualité des prix à cause de la stabilité qu'elle apporte. Il faut féliciter le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) d'avoir proposé à nouveau cette idée à la Chambre. Je crois que la proposition serait plus équitable si elle prévoyait un maximum, mais je n'ai aucune objection au prix plancher de \$7. Je le répète, cela se compare très favorablement au prix de revient actuel d'un boisseau de blé rouge de printemps.

• (1700)

Cela me trouble un peu que les conservateurs aient cru bon de présenter une politique céréalière en vue de donner une certaine stabilité aux agriculteurs, car le dossier des conservateurs dans le domaine de la stabilisation agricole n'est pas très bon. Il est louable de vouloir stabiliser le marché du blé rouge de printemps, mais n'oublions pas ce qui s'est produit lorsqu'on a voulu stabiliser celui des grains de provende. Ces mêmes conservateurs, avec l'aide subséquente des libéraux, ont déstabilisé le régime d'établissement des prix des grains de provende que les agriculteurs avaient depuis des années, lorsque les grains de provende étaient vendus sous l'égide de la Commission canadienne du blé. C'est le gouvernement Diefenbaker, alors que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) était ministre de l'Agriculture, qui a soustrait les grains de provende à l'autorité de la Commission canadienne du blé. La stabilité dont jouissaient les agriculteurs grâce à un prix initial garanti par le gouvernement a alors disparu et le prix des grains de provende s'est tout simplement effondré. Le marché des grains de provende est beaucoup plus important au Canada que celui du blé rouge de printemps. Le prix était fixé par le marché libre, de sorte qu'en général, il était inférieur au prix initial offert par la Commission canadienne du blé, et le commerce des céréales au Canada serait bien plus mal en point si le parti conservateur avait gain de cause. Le parti libéral s'est ensuite penché sur cette question à l'époque d'Otto Lang. Celui-ci a non seulement appuyé la décision en vue d'empêcher la Commission canadienne du blé de s'occuper des céréales fourragères, ce qui aurait donné un prix équitable aux producteurs, mais il a fait en sorte que les céréales fourragères soient vendues sur le marché libre partout dans le Canada. Cela a donné naissance au même genre d'institutions commerciales que celles qui avaient contribué aux difficultés économiques qu'avaient éprouvées les agriculteurs des Prairies pendant les années 30 à cause des limites fixées par la bourse des céréales de Winnipeg qui fixait les prix en fonction des cours du marché libre.

Je voudrais profiter des quelques minutes qui me restent pour expliquer la politique de mon parti à l'égard du système de double prix et des céréales fourragères. Nous croyons que le prix plancher devrait être équivalent au coût de production,

qui est maintenant d'environ \$6.50 ou de \$7 le boisseau. Nous pensons aussi que le prix plafond devrait représenter un tiers de plus que le prix plancher. Par exemple, si le taux fixé est de \$6, l'écart serait de \$2 ou du tiers de \$6 et le prix plafond serait de \$8. Cependant, si les coûts de production continuaient à augmenter et que le prix plancher passe à \$9, l'écart serait de \$3, ou d'un tiers de \$9, et le prix plafond serait alors de \$12.

Selon nous, pour garantir la stabilité des prix aux céréaliculteurs de l'Ouest, la Commission canadienne du blé devrait de nouveau s'occuper des céréales fourragères afin que les producteurs aient un prix plancher ou un prix de base et qu'ils sachent que ce prix est garanti. Pour assurer la stabilité de la collectivité agricole, il est très important de maintenir les garanties offertes par le gouvernement fédéral en 1897 et, plus tard, en 1925, 1926 et 1927 en vertu du tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau afin de ne pas bouleverser davantage le secteur agricole, non seulement dans l'Ouest, mais aussi au Québec, dans les Maritimes et en Colombie-Britannique.

La stabilité et des garanties de ce genre permettent aux producteurs agricoles de survivre et de prospérer. Elles assurent un revenu aux localités agricoles et créent des emplois dans les domaines du transport, de la fabrication, du traitement des aliments, de la vente au détail et de la vente en gros. Ces divers secteurs de l'industrie agricole emploient de 25 à 30 p. 100 de tous les travailleurs du Canada. Certains hommes politiques accordent beaucoup d'importance au fait que moins de 5 p. 100 des électeurs sont des agriculteurs, mais ils oublient les autres 20 ou 25 p. 100 d'électeurs qui comptent sur l'agriculture pour leur emploi. Les députés doivent se rappeler à quel point il importe d'assurer la stabilité des prix que touchent les agriculteurs à cause des autres maillons de la chaîne alimentaire.

Il est très important qu'une mesure comme celle-ci soit adoptée par la Chambre et qu'on rétablisse le système de double prix. La proposition à l'étude ne vise pas à établir un système de double prix. Elle prévoit simplement un prix plancher, mais je pense que cette idée ne doit pas être reléguée aux oubliettes. Nous appuierions volontiers un véritable système de double prix qui comporterait des garanties comme celles que j'ai décrites aujourd'hui.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, c'est un privilège de prendre la parole et d'appuyer la motion du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), tendant à porter le prix plancher du grain à \$7 le boisseau. Seuls les agriculteurs peuvent comprendre l'importance de cette motion, en raison des frais accrus qu'ils doivent acquitter à l'heure actuelle. Ils traversent, nous le savons tous, des périodes d'abondance suivies de périodes de disette. Leurs coûts de production ont augmenté d'environ 25 p. 100 par rapport à l'année dernière, et le cours mondial a baissé d'environ \$1 le boisseau. D'où l'importance de la motion. Peut-être n'y a-t-il jamais eu dans l'histoire d'époque où l'agriculture fut plus importante que maintenant. Par ailleurs, les agriculteurs doivent envisager les nouvelles propositions du ministre des Transports (M. Pepin) visant à hausser le tarif-marchandises. Ces propositions auront une incidence marquée sur le bien-être des agriculteurs et sur tout le régime des prix du blé.

Il faut savoir qu'à l'instar du prix canadien, le cours international ou mondial a beaucoup baissé. Par ailleurs, les États-Unis disposent d'énormes excédents de blé et d'importantes